



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Paris, le 22 février 2022,

Déclaration préliminaire au comité technique central de la PJJ :

Vendredi 18 février s'est tenue la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social présidée par Jean Castex. A cette occasion, le premier ministre a dit vouloir étendre aux travailleurs sociaux et notamment à ceux exerçant dans le secteur de la protection de l'enfance, les revalorisations salariales accordées aux soignants à l'occasion du Ségur de la santé en 2021.

Sur la base des éléments suivants, la CFDT défend la prise en compte des professionnels de la PJJ dans ce débat, à savoir :

- l'appartenance pleine et entière de la PJJ au dispositif global de la protection de l'enfance
- la nécessaire cohérence de traitement de la filière socio-éducative entre les trois versants de la fonction publique
- la nécessaire cohérence de traitement entre les filières sociale et paramédicale

Ce point de vue n'est visiblement pas partagé par le Garde des sceaux qui ne semble pas avoir eu un mot pour défendre l'intérêt de ses personnels et leurs missions essentielles !

Alors que depuis le début de la crise sanitaire, la direction de la PJJ communique régulièrement sur l'engagement des professionnels au service des jeunes les plus en difficultés, nous déplorons qu'à ce stade, cette reconnaissance ne puisse aller au-delà des mots ! En l'état, nous, travailleurs sociaux que nous espérons toujours être, ne faisons pas partie des agents qui verraient leur engagement reconnu par une revalorisation des salaires.

A l'heure où la PJJ se questionne sur l'attractivité des métiers, où l'empilement des réformes interroge le sens et les conditions mêmes d'exercice de la mission, où les foyers ne parviennent plus à recruter, où les cadres sont toujours plus nombreux à démissionner, où la politique salariale est toujours minée par les écarts de rémunérations hommes/femmes et le traitement à minima des agents contractuels, en l'absence d'alignement réel avec le reste de la filière socio-éducative... cette conférence sociale ne constituera qu'un rendez-vous raté de plus pour notre institution.

Par ailleurs madame la directrice, comme d'autres organisations professionnelles nous n'avons eu de cesse ces dernières semaines, de dénoncer l'iniquité de traitement induite par la manière dont vous envisagez l'application du régime indemnitaire des agents. A ce jour et suite à notre interpellation du ministre, nous sommes toujours dans l'attente d'un arbitrage de la DGAFP quant à la gestion des promotions de grade des agents promus avant 2022.

Dans ce contexte, la CFDT a décidé de ne pas prendre part au présent comité.